



Spécial élections professionnelles 29 novembre - 6 décembre 2018



Prenez le temps de voter !

La fédération Solidaires Finances, première fédération représentative aux ministères économiques et financiers, est composée de six syndicats présents dans tous les périmètres des ministères : Solidaires Finances Publiques, Solidaires Douanes, Solidaires CCRF et SCL, Solidaires IDD, Sud Insee et **Sud Centrale Solidaires**.

Nos syndicats sont membres de l'Union syndicale Solidaires, dont nous partageons les analyses et initiatives.

C'est ensemble que nous nous présentons aux scrutins du 29 novembre au 6 décembre.

Le gouvernement avait annoncé dès le début de son mandat vouloir refondre le Service public. Une fois traduit cela signifie : supprimer des emplois, balancer aux orties certaines missions, réformer les retraites, rémunération au mérite, supprimer certaines instances paritaires... Sous le fallacieux prétexte de la « simplification » et de la dématérialisation à tout va, ce sont des pans entiers de services publics qui seront privatisés comme on l'a vu pour France Télécom, la Poste et la SNCF !

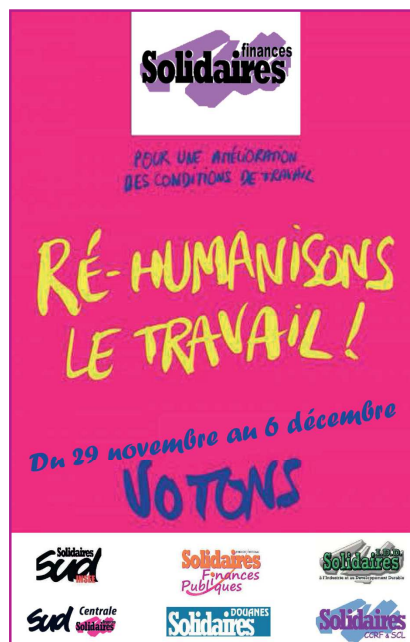
Toutes ces mesures doivent être combattues avec vigueur. Nous le faisons dans la rue, avec tou·te·s celles et ceux qui sont confronté·e·s aux mêmes problématiques (hospitaliers, cheminots, enseignants...). Nous le faisons également en étant présent·e·s dans les instances paritaires et en y défendant nos principes et nos valeurs.

Les années à venir sont à haut risque pour la Fonction publique, ses agent·e·s et ses usager·e·s : les élections professionnelles sont donc **un enjeu de taille pour chacun·e** d'entre nous !

Dans cette période de turbulence, il est nécessaire de faire entendre notre voix !

**Votons nombreux·ses,
votons pour des candidat·e·s attaché·e·s au Service public
et au statut de la Fonction publique !**





Fin de mandat et élections des représentant-e-s, l'occasion de faire et de réflexions pour les quatre ans à venir.

Vous avez dit « dialogue » social ?

Le « dialogue » social devrait être un échange respectueux et constructif entre partenaires sociaux avec un partage de toutes les informations, des capacités d'écoute, sans *a priori*, des partenaires et la prise en compte, même partielle, des éléments que chacun verse aux dossiers... Nous sommes bien loin du compte : les décisions sont souvent prises en amont et les instances réduites à de simples chambres d'enregistrement.

Nous continuerons à refuser, à l'inverse de certains syndicats, de cautionner des projets de l'administration (réorganisations diverses, nouvelles règles de gestion, évolution des carrières et grades, dispositifs d'évaluation et de reconnaissance individuelle...) dès lors que nous les jugerons destructeurs et/ou **contraires aux intérêts des personnels**.

Notre combat pour une bonne articulation entre les instances

Sud Centrale Solidaires s'est battu depuis la création des CT fin 2011 pour une meilleure articulation entre CT et CHSCT afin que l'intervention de chacune des instances permettent d'anticiper les vices ou effets nocifs, à terme, des nombreuses réorganisations, direction par direction ou morceau de service par morceau de service. Réorganisations qui semblent

indolores mais dont les élu-e-s et représentant-e-s en CHSCT ne cessent d'écooper les effets (les cas de mal-être sont de plus en plus nombreux).

Conscients des effets des réformes, nous sommes le seul syndicat de Centrale à avoir mis ce sujet au centre de nos préoccupations en organisant deux journées publiques (juin 2016 et octobre 2017) avec des interventions d'expert-e-s et des témoignages concrets sur le thème de la prise en charge du mal-être au travail.

Cette articulation transversale est la seule à même de prendre vraiment en charge les dossiers et leurs conséquences néfastes pour les personnels. Ces demandes deviennent cruciales au regard des projets du gouvernement en matière de réforme des services publics qui vont, à nouveau, entraîner des réorganisations et/ou suppression de missions et de services. **Sud Centrale Solidaires** interviendra également pour la mise en place de vrais dispositifs de prévention du mal-être au travail, du harcèlement moral, des discriminations... **La « fusion des instances » prévue par le gouvernement va étouffer les compétences spécifiques du CHSCTC, au moment où nous en aurons de plus en plus besoin. Nous lutterons contre !**

Les différentes instances paritaires

Les Comités Techniques (CT) traitent des questions d'organisations de services, de formations, de l'égalité professionnelle, de la lutte contre les discriminations, des mobilités des agent-e-s... Il y a un **CT unique pour l'Administration Centrale (CTAC)** et des **CT spéciaux (CTS)** au nombre de 4 : pour la Direction générale du Trésor, pour les services de SEP2, pour la DGAFP et enfin pour les agent-e-s de Tracfin.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont compétentes pour tout ce qui concerne la gestion individuelle des personnels : mutations, recours sur les évaluations, avancements, promotions...

Les Commissions de réforme médicale (CRM) traitent les dossiers d'accidents de service et de maladies professionnelles...

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agent-e-s ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Les représentant-e-s du personnel membres de cette instance sont désigné-e-s par les syndicats sur la base des résultats aux scrutins pour les CT et les CAP.

le bilan et de présenter de nouvelles pistes d'actions

Recherche constante de l'unité syndicale

Pour faire avancer les revendications des agent·e·s, les élu·e·s de notre syndicat cherchent constamment l'unité syndicale, même avec ceux et celles qui se réclament d'une forme de syndicalisme beaucoup moins combative. Que ce soit sur la Loi Travail, sur le sort des GRIDS, des personnels de la filière sociale, nous avons toujours essayé (et souvent réussi !) de présenter un front uni à l'administration !

La recherche constante de l'unité, pas « en soi », mais pour l'action et la défense des personnels est au cœur de notre démarche. **SUD Centrale Solidaires continuera à rechercher cette unité d'action, indispensable à la construction des mobilisations.**

Notre présence dans les CAP et CRM

Nos élu·e·s ont suivi une ligne directrice consistant à refuser l'arbitraire dans la gestion des carrières des agent·e·s et les critères subjectifs de l'évaluation/notation (objectifs individuels, appréciations psychologiques, gestion au profil ou favoritisme).

Cette ligne de conduite sera toujours celle de nos élu·e·s. Nous continuerons également à **refuser la rémunération au mérite** qui ouvre la porte à des décisions arbitraires et discriminantes. Au contraire, nous

revendiquons des mesures individuelles visant à rendre les carrières plus linéaires et à accélérer les promotions. Nous lutterons également pour **une augmentation du nombre de promotions** et une véritable prise en compte des carrières des agent·e·s dont les corps sont en « voie de disparition » (particulièrement les corps techniques).

Notre investissement, au quotidien, dans la défense des personnels

La défense des personnels, au cœur de la démarche de **Sud Centrale Solidaires**, passe aussi par une écoute au quotidien, des agent·e·s qui s'adressent à nous pour obtenir des renseignements et des conseils, demander un accompagnement ou une intervention... Ces demandes, de plus en plus nombreuses, donnent à voir un nombre croissant d'agent·e·s confronté·e·s à des difficultés professionnelles : mal-être au travail, discrimination, harcèlement, manque de reconnaissance, problèmes de mobilité...

Notre syndicat analysera ces revendications individuelles pour déterminer si, et comment, elles peuvent être élargies à une « collectivité professionnelle ». Cette démarche est essentielle à deux titres : pour le mieux-être des agents eux-mêmes, ce qui déjà en soi n'est pas rien ; et, aussi,

pour faire grandir en Centrale le sentiment que **le combat pour la justice et la dignité peut faire bouger les lignes, modifier le climat social et contribuer à la construction de l'alternative que nous appelons de nos vœux.**

Engagement de nos élu·e·s

Pour cette nouvelle échéance, **Sud Centrale Solidaires présente des listes aux scrutins suivants : CTAC, CTS de SEP2, CAP des attaché·e·s, des secrétaires administratif·ve·s, des traducteur·trice·s, des adjoints administratif·ve·s et des agent·e·s techniques.**

Nos élu·e·s mettront à votre service leur intégrité pour vous défendre efficacement dans tous les aspects de votre vie professionnelle.

Ils et elles agiront dans la transparence et sans compromis avec l'administration.

Nos élu·e·s s'engagent à défendre encore et toujours les intérêts collectifs et le service public dans un souci d'équité et de totale impartialité.

Ils et elles défendront les statuts et le respect des règles de gestion.

Nos élu·e·s s'engagent à lutter contre toutes les formes de discrimination et à accorder une attention particulière aux politiques concernant l'égalité femmes-hommes.

Nos élu·e·s s'engagent à rendre compte du déroulement des instances à tous les agent·e·s et particulièrement à ceux et celles concerné·e·s au premier chef.

Le vote électronique, ça marche comment ?

Vers la fin octobre, vous recevrez un courriel vous expliquant que vous êtes électeur·trice et que vous devez activer votre compte. La seule chose dont vous aurez besoin, c'est votre carte vitale (ou votre numéro de sécurité sociale). La sécurisation de votre espace électeur passe en effet par une double identification : votre adresse courriel et 3 chiffres de votre numéro de sécurité sociale. Ensuite vous définirez un mot de passe avec l'aide de la plate-forme qui vous donnera des indications sur le nombre et la nature des caractères à utiliser.

Un conseil : **faites-le dès que vous recevrez le message.** Si vous deviez rencontrer des difficultés, cela laissera du temps pour répondre à vos problèmes !

Vous verrez à ce moment-là à quels scrutins vous allez voter : CTAC, CTM, CAP...

Vers la mi-novembre, les professions de foi et les candidatures seront mises en ligne sur la plate-forme dédiée au vote électronique. Vous pourrez les consulter dès lors que votre compte sera activé !

Enfin, à partir du 29 novembre et jusqu'au 6 décembre, vous pourrez voter en ligne. Là aussi, nous vous conseillons de le faire **dès l'ouverture**, et pour les mêmes raisons que précédemment : si il devait y avoir des difficultés, les services techniques compétents auront plus de temps pour répondre à vos questions ! Autre avantage : vous n'aurez plus à y penser !

Et si vous aussi vous étiez candidat·e ?

On l'a déjà écrit : tout le monde est compétent et tout le monde est concerné ! La démocratie dans le monde du travail, c'est la participation de tous et toutes, chacun·e a son mot à dire !

Réunions des instances et droits syndicaux

Les CAP et les comités techniques se réunissent en moyenne 4 à 5 fois par an. Ils se réunissent aussi sous la forme de « groupes de travail » (environ une douzaine de fois par an) dédiés à des problématiques précises régulières : mobilité, bilan social... Ou bien en fonction des difficultés rencontrées par une direction ou sur un sujet donné (réorganisation des services sécurité-sûreté, questions des Grids...).

Pour toutes ces réunions, l'élu·e reçoit une convocation de l'administration qu'il·elle doit produire à son service et entrer dans l'application de gestion des absences sous l'intitulé « autorisation d'absence pour mandat électif ».

La durée de l'autorisation d'absence comprend, en plus de la durée prévisible de la réunion, un temps égal à la durée de cette réunion pour permettre aux intéressé·e·s d'assurer la préparation et le compte rendu des travaux.

Pour y faire quoi ?

Un·e élu·e dans une instance, CAP ou CT, travaille les dossiers envoyés par l'administration. Cela veut dire lire ces dossiers, aller chercher des informations techniques mais aussi contacter les agent·e·s concerné·e·s par la question, échanger pour comprendre les tenants et les aboutissants de la question.

En séance même, cela signifie argumenter en s'appuyant sur la connaissance du dossier obtenue lors de la préparation mais aussi poser des questions, demander des justifications et des explications à l'administration...

Après la séance, il faut transmettre les informations obtenues, les questions posées aux agent·e·s concerné·e·s afin que chacun·e est le même niveau d'information et sache comment et sur quoi se mobiliser ensuite...

Ensemble !

Ne vous inquiétez pas : tout cela ne se fait pas seul·e mais au sein d'une équipe, avec des collègues et des permanent·e·s syndicaux qui se posent des questions et ont envie de se retrousser les manches pour apporter des réponses adaptées aux questions des agent·e·s.

Nous nous engageons à vous accompagner dans l'exercice de ces responsabilités : rencontres, formations, travail collectif de recherche d'informations...

On a beaucoup dit qu'être associé à une image syndicale peut être préjudiciable à une carrière. Cette idée reçue doit être combattue ! S'engager avec et pour les autres ne doit pas être opposable à une mobilité ou à une promotion, parfois c'est même le contraire : le sérieux, l'investissement, l'engagement peuvent apporter des points positifs à une évolution de carrière !



**Rejoignez-nous pour faire front
aux réformes annoncées**

Je souhaite être candidat·e

Nom : _____

Au CTAC

Prénom : _____

Au CTS SEP2

Tél. : _____

Au CTS Tracfin

Courriel : _____

À la CAP

Grade : _____

Syndicat Sud Centrale Solidaires

Tél. : 01 53 18 73 21

Bâtiment Vauban - Nord 1 - Pièces 0062 - 0064 - 0069 - 0073

syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - www.sudcm.org